



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 Avril 2024

Date convocation : 26 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 avril Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	7
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable service déchèterie**,
M. Olivier HASLE, **Responsable service collecte**,
Mme Céline HOFFECARD, **Chargée de mission prévention et économie circulaire**,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240402-BS09_AVRIL2024-DE



BUREAU SYNDICAL DU 02 AVRIL 2024**DELIBERATION n°09 - BS 2024**

(1.1 Marchés publics)

OBJET : TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Marché de prestation d'animation sur le compostage domestique et collectif : attribution

M. Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Dans le cadre de son PLPDMA, le SMICTOM propose deux solutions de tri à la source des biodéchets à destination des habitants du territoire : la vente de composteurs pour les habitats pavillonnaires et la mise à disposition de sites de compostage partagé pour les habitats collectifs.

Depuis 2012, le SMICTOM organise des distributions de composteurs sur son territoire. Depuis 2017, 19 sites de compostage collectif ont été installés sur le territoire. L'objectif est d'intensifier la création de site de compostage collectif afin de répondre à l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets au 1er Janvier 2024.

Une formation est proposée lors des distributions de composteurs individuels pour le compostage domestique.

Une prestation d'animation pour le compostage collectif est développée afin d'accompagner les usagers dans le lancement et le suivi des sites de compostage partagé.

Procédure de marché : Accord-cadre passé selon la procédure adaptée

Date d'envoi de l'avis : 01/03/2024

Date de remise des offres : 25 Mars 2024 à 12h,

Montant estimé du marché : 104 000€ HT

Durée du marché : 24 mois

Allotissement : le marché est constitué de deux lots :

- lot 1 : prestation d'animation pour le compostage domestique
- lot 2 : prestation d'animation pour le compostage partagé

Analyse des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

Critère de jugement des offres	Pondération
Qualité des prestations	60%
Prix	40%

Le Bureau procède à l'analyse des offres :

Lot 1 : Prestation d'animation pour le compostage domestique

NOTATION	DU COMPOST ET DES GRAINES
VALEUR TECHNIQUE (60)	57.00
VALEUR FINANCIERE (40)	40.00
NOTE GLOBALE (100)	97.00

L'offre de l'entreprise DU COMPOST ET DES GRAINES, apparait comme techniquement et financièrement adaptée.

Lot 2 : Prestation d'animation pour le compostage partagé

NOTATION	EISENIA	LE GRAND R
VALEUR TECHNIQUE (60)	57.00	56.00
VALEUR FINANCIERE (40)	32.40	40.00
NOTE GLOBALE (100)	89.40	96.00
CLASSEMENT	2	1

L'offre de l'entreprise LE GRAND R, apparait comme techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De retenir :**
 - Pour le lot 1, l'offre de DU COMPOST ET DES GRAINES
 - Pour le lot 2, l'offre de LE GRAND R
- **D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec :**
 - DU COMPOST ET DES GRAINES pour le lot 1- prestation d'animation pour le compostage domestique, pour un montant estimé à 10 080.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.
 - LE GRAND R pour le lot 2- prestation d'animation pour le compostage partagé, pour un montant estimé à 92 100.00 € H.T ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.





DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 Avril 2024

Date convocation : 26 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 avril Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	7
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable service déchèterie**,
M. Olivier HASLE, **Responsable service collecte**,
Mme Céline HOFFECARD, **Chargée de mission prévention et économie circulaire**,



BUREAU SYNDICAL DU 02 AVRIL 2024

DELIBERATION n°10 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : TERRITOIRE ECONOMIE EN RESSOURCES : Prestation de fourniture et pose de sites de compostage partagé de centre bourg

M. SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets, expose :

Dans le cadre de son schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets, le SMICTOM propose la fourniture et la pose de sites de compostage partagé plus qualitatifs.

Lors du comité du 05 décembre 2023, la proposition du groupe de travail « tri à la source des biodéchets » de prendre en charge un site spécifique par centre bourg a été retenue.

Ces sites de centre bourg sont équipés de deux bacs fermés, d'un bac Grillagé et habillés d'une pergola.

Les AIPR, Atelier d'insertion du Pays Rennais ont déjà pu fournir un premier site vitrine sur la commune de Chelun.

Afin d'équiper les communes volontaires des 44 rencontrées cette année dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets, un nouveau devis a été proposé.

Montant maximum estimé du marché : 75 881.08 € HT

Durée du marché : 1 an

Les commandes seront traitées par bons.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE POSITIONNER SUR LE DEVIS PROPOSE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter le devis proposé par l'Atelier d'insertion du Pays Rennais,**
- **D'autoriser Le Président à signer et à notifier le devis relatif à la fourniture et pose de sites de compostages partagés en centre bourg pour un montant estimé à 75 881 € H.T, ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.**

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN.





DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 Avril 2024

Date convocation : 26 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 avril Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	7
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable service déchèterie**,
M. Olivier HASLE, **Responsable service collecte**,
Mme Céline HOFFECARD, **Chargée de mission prévention et économie circulaire**,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240402-BS06_AVRIL2024-DE



BUREAU SYNDICAL DU 02 AVRIL 2024

DELIBERATION n°6 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : DECHETERIES : Validation du rapport annuel 2023 – relatif à la collecte et au transport des déchets issus des déchèteries par SECHE TRANSPORT

Le Président expose :

Le SMICTOM a confié par marché la collecte et le transport des déchets issus des déchèteries à la Société SECHE TRANSPORT.

Les représentants de la Société viennent présenter au Bureau Syndical le rapport annuel technique et financier relatif aux prestations assurées au titre de l'année 2023.

Le rapport annuel 2023 sur le contrat de collecte et de transport des déchets issus des déchèteries rappelle :

1. Les conditions générales du marché de collecte et transport des déchets issus des déchèteries :

- Légère augmentation des rotations sur l'ensemble des flux (cartons, encombrants et bois), s'expliquant par une démarche sécuritaire sur le flux enfouissement (rotation au $\frac{3}{4}$ pour éviter la surcharge)
- 135 701.50 kilomètres parcourus sur le territoire, 59 613.66 litres de gaz oil consommés, 183.61 tonnes de Co2
- Bilan financier : la part « transport » se chiffre pour l'année à 359 949.48 € H.T

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'approuver tel qu'il a été présenté le rapport annuel 2023 de la Société SECHE TRANSPORT sur la collecte, le transport des déchets issus des déchèteries.

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

 Christian STEPHAN.
smictom



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 Avril 2024

Date convocation : 26 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 avril Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	7
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etai^{ent} Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etai^{ent} absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable service déchèterie**,
M. Olivier HASLE, **Responsable service collecte**,
Mme Céline HOFFECARD, **Chargée de mission prévention et économie circulaire**,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240402-BS07_AVRIL2024-DE



BUREAU SYNDICAL DU 02 AVRIL 2024

DELIBERATION n°07 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : GESTION DES DECHETERIES : Validation du rapport annuel 2023 – relatif à la délégation de service public Broyage des déchets verts par LES RECYCLEURS BRETONS

Le Président expose :

Le SMICTOM a confié par délégation de service public le broyage des déchets verts issus des déchèteries à la Société LES RECYCLEURS BRETONS.

LES RECYCLEURS BRETONS viennent présenter au Bureau Syndical son rapport annuel technique et financier relatif au broyage des déchets verts issus des déchèteries pour l'année 2023.

Le rapport annuel 2023 sur le contrat en délégation de service public du broyage des déchets verts issus des déchèteries rappelle :

1. Les conditions générales du contrat en délégation de service public du broyage des déchets verts issus des déchèteries :

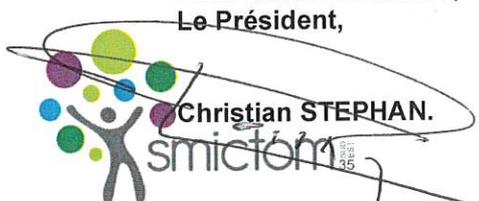
- Présentation des faits marquants de l'année 2023 : Panne importante sur le broyeur AK 430, Broyage des déchets verts de Janzé sur la Plateforme de La Guerche de Bretagne, Récupération de déchets verts broyés pour compostage sur Argentré du Plessis,
- Tonnage broyé des déchets verts pour le compte du SMICTOM : 9 755.47 tonnes
- Compteur d'heures du broyeur à fin 2023 : 4 550 heures
- Liste des travaux réalisés sur l'année 2023 chiffrés à 27609 € H.T,
- Bilan financier 2023 : Excédent brut à hauteur de 32 457 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'approuver tel qu'il a été présenté le rapport annuel 2023 de la Société LES RECYCLEURS BRETONS sur la délégation de service public Broyage des déchets verts issus des déchèteries.

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN.
smictom



DELIBERATION

DU BUREAU SYNDICAL

Mardi 02 Avril 2024

Date convocation : 26 mars 2024

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, au siège du SMICTOM du Sud Est, 28 rue Pierre et Marie Curie à VITRE, le mardi 02 avril Deux mille vingt-quatre à douze heures quinze, sous la présidence de M. STEPHAN, Président.

Nombre de membres :	10	Nombre de membres présents :	7
Quorum :	6	Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de votants :	7		

Etaient Présents : M. Christian STEPHAN, **Président**,
M. Melaine MORIN, Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Mme Isabelle CEZE, M. Claude CAILLEAU, M. Allain TESSIER, M. Christian SORIEUX, **Vice-présidents**,

Etaient absents excusés : Mme Isabelle DUSSOUS, M. Patrick ROBERT, M. Mickaël LEFEUVRE, **Vice-présidents**,

Assistaient également à la réunion :

M. Pierre-Yves BOCANDÉ, **Directeur SMICTOM Sud Est 35**,
M. Romain MEREL, **Responsable service déchèterie**,
M. Olivier HASLE, **Responsable service collecte**,
Mme Céline HOFFECARD, **Chargée de mission prévention et économie circulaire**,



BUREAU SYNDICAL DU 02 AVRIL 2024

DELIBERATION n°8 - BS 2024

(1.1 Marchés publics)

OBJET : COLLECTE : Validation du rapport annuel 2023 – relatif à la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire par SUEZ RV OUEST

Le Président expose :

Le SMICTOM a confié par marché, la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire par SUEZ RV OUEST

SUEZ RV OUEST vient présenter au Bureau Syndical son rapport annuel technique et financier relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le rapport annuel 2023 sur le contrat de collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire rappelle :

1. Présentation du marché

- Collecte des OMR et des emballages en porte-à-porte
- Collecte des OMR, des emballages, du verre et des JRM en apport volontaire
- Nettoyage des pieds de colonnes
- Distribution des sacs jaunes

2. Exécution du service

- L'organisation du service en porte-à-porte :
 - 45 services en semaine impaire, 50 services en semaine paire : 40 à 45 services hebdomadaires en double poste
 - Un décalage des collectes à J+1 sur les semaines à jour férié
 - Remontées systématiques des anomalies de collecte : bacs défectueux, travaux
 - Délai d'intervention de 24h pour intervenir en cas de rattrapage avéré
- L'organisation du service en apport volontaire
 - Rythme de collecte adapté aux quantités réellement produites pour chaque point Minimum C0.5 en BAV OMr
 - Permettre une accessibilité permanente des bornes aux usagers
 - Eviter les débordements
 - Nettoyage des abords après chaque collecte en cas de débordement des conteneurs dû à un retard de collecte
 - Remontées systématiques des anomalies de collecte : problème d'accès au PAV, de qualité de flux de matériel défectueux
 - Délai d'intervention de 24h pour intervenir sur un PAV débordant

3. Rapport d'activité 2023

- En 2023, 29 011 tonnes collectées : 56% d'OM, 20% de verre, 18% de CS et 6% de papier
- Tonnage global stable
- Impact des ECT : -6% des OMr et +17% des emballages
- 2 440 tournées en PAP + 1 078 collectes en PAV
- 54 997 bornes levées
- 440 745 kms parcourus
- 251 088 litres de GO consommés
- 26 702 heures de service
- 2 accidents de travail sans arrêt et 2 accidents avec arrêt

- Bilan financier de l'année 2023 à hauteur de 4 372 148.75 € H.T.
- 73 650 rouleaux de sacs jaunes distribués, soit 1 560 rouleaux/semaine

4. Bilan des anomalies de collecte

- 38 oublis de collecte sur les 12 mois, rattrapés sous 24 heures
- 64 cas de débordements des bornes d'apport volontaire

5. Objectifs et projets pour 2024

- Accompagnement au déploiement en BAV et adaptation des services en PAP
- Poursuivre la dotation en bacs CS sur les points nécessaires
- Déployer la mise en route du nouveau contrat pour 2025

Après présentation du rapport annuel 2023 collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire, les membres du Bureau n'ont apporté aucune remarque particulière.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU BUREAU DE SE PRONONCER SUR LE RAPPORT ANNUEL PRESENTE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- d'approuver tel qu'il a été présenté le rapport annuel 2023 de la Société SUEZ RV OUEST sur la collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages en porte à porte et apport volontaire, la collecte du verre et des journaux-revues-magazines en apport volontaire.

Nombre de votants : 7
Nombre de voix pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN.
smictom
SUD-EST